

Comment faire les vœux d'orientation après la troisième ?

Deux possibilités de choix pour les vœux d'orientation en fin de troisième

1/ Vœux d'orientation en voie générale ou technologique : c'est la **seconde générale et technologique**

2/ Vœux d'orientation en voie professionnelle, vous choisissez, soit :

- **une seconde professionnelle** (3 ans)
- **un CAP** (2ans)

dans un lycée professionnel ou sous forme d'apprentissage avec un patron

1/ Vœux d'orientation en voie générale et technologique :

Objectif de la seconde générale et technologique (2nde GT) :

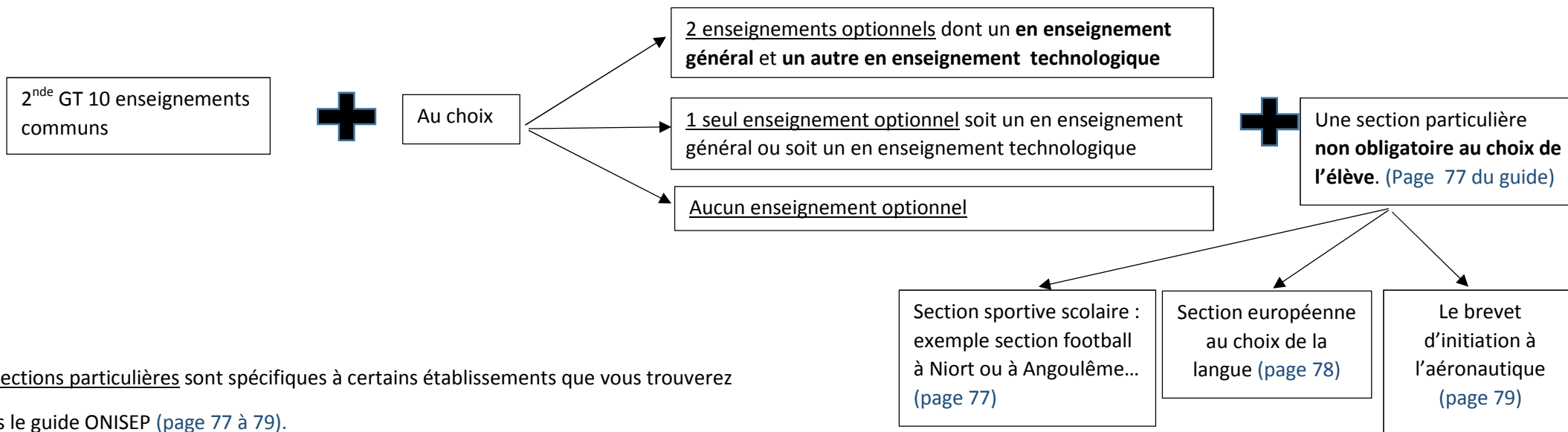
Travailler son projet d'orientation pour passer un bac général ou un bac technologique et ensuite envisager **une formation supérieure de deux ans au minimum** pour obtenir un diplôme professionnel.

Comment choisir sa 2nde GT et dans quel établissement ?

En 2nde GT vous avez un tronc commun composé de 10 matières qui s'applique à tous les élèves puis ensuite vous avez la possibilité de choisir **deux enseignements optionnels et facultatifs** voir à la [page 16 du guide ONISEP](#).

ATTENTION : Ces deux enseignements optionnels **ne sont pas obligatoires**, vous pouvez en prendre qu'un seul ou aucun si vous avez été en difficulté en troisième.

Ces enseignements optionnels ne sont pas tous enseignés dans les Lycées Généraux et Technologiques vous trouverez dans le [guide ONISEP de la page 29 à 31](#) les lycées qui proposent les différents enseignements optionnels en Générale et Technologique et pour le département de la Vienne vous les trouverez [page 43](#) pour chaque Lycée.



Les sections particulières sont spécifiques à certains établissements que vous trouverez dans le guide ONISEP ([page 77 à 79](#)).

En formation spécifique section européenne : vous avez en Bac Général : les Bacs Binationaux qui concernent les élèves qui ont un excellent niveau dans une langue étrangère (bi langue) en Italien, Allemand ou Espagnol. En intégrant cette formation ils suivront des cours d'histoire ou d'autres matières dans la langue étrangère choisie. Ils passeront un bac spécifique appelé ABIBAC si c'est en allemand, BACHIBAC en espagnol et ESABAC en Italien. Vous trouverez les lycées qui proposent ces formations [page 37 du guide ONISEP](#).

Ce qu'il faut savoir pour faire vos vœux en seconde générale :

A SAVOIR : Ces enseignements optionnels sont intéressants à prendre en seconde lorsque vous savez quel bac général ou technologique vous souhaitez passer pour envisager vos études supérieures. En les choisissant dès la seconde vous pourrez ainsi intégrer le Lycée qui propose le Bac technologique qui vous intéressera!

A SAVOIR : **Les futurs élèves de seconde sont rattachés à un Lycée général et technologique en fonction de l'adresse du domicile.** Vous connaissez votre Lycée de secteur en allant sur le site internet : ac-poitiers.fr puis vous cliquez sur la case à droite où il y a écrit **Sectorisation** vous cliquez sur **la Vienne** et vous n'avez plus qu'à rentrer votre adresse. Le résultat sera juste dessous.

Par conséquent les élèves sont prioritaires pour intégrer leur Lycée de secteur mais souvent ce Lycée ne propose pas le Bac général ou technologique ainsi que les sections particulières que les élèves souhaitent passer, comme par exemple pour les sections sportives, les sections Européennes ou les bacs Binationaux.

Par conséquent si vous souhaitez suivre une formation générale ou technologique dans un autre établissement que votre Lycée de secteur vous devrez faire une

« demande de dérogation » pour votre vœu d'orientation.

Si vous avez plusieurs vœux autres que votre Lycée de secteur vous devrez faire une demande de dérogation pour chaque vœu.

« Demande de dérogation » est un formulaire à remplir dans lequel vous indiquerez les enseignements optionnels choisis ou la section particulière choisie avec **un courrier** qui expliquera la ou les raisons de votre choix pour cette formation dans un autre Lycée que le vôtre.

A SAVOIR : Pour la section européenne ainsi que les bacs Binationaux en plus du formulaire de « demande de dérogation » avec le courrier, vous aurez une fiche supplémentaire à faire remplir par le professeur de langue concerné. **Ces demandes se font plus tôt, début du mois de mai.**

A SAVOIR : Pour certains Lycées spécifiques comme le Lycée LP21 de Jaunay Marigny un recrutement est effectué sous forme d'entretien. La demande d'orientation dans ces établissements se fait plus tôt au troisième trimestre.

A SAVOIR : Lorsque vous avez effectué tous vos vœux **il faut ABSOLUMENT** que votre dernier vœu soit celui de votre Lycée de secteur au cas où vous ne seriez pas pris dans les autres Lycées. Ainsi vous êtes sûr d'avoir une place en seconde générale et technologique.

Bien mettre les vœux dans l'ordre de préférence de l'élève.

A SAVOIR : **Si le vœu d'orientation en 2^{nde} GT est dans une autre académie** il faudra faire la demande plus tôt avec **la demande de dérogation, le courrier et le justificatif de domicile dans cette nouvelle académie.**

A SAVOIR : Pour les sections Européennes aux Lycée Branly et Berthelot ne sont pas les mêmes. Au Lycée Branly l'anglais est utilisée pour les cours de sciences de l'ingénieur tandis qu'au Lycée Berthelot l'anglais est utilisée en Littérature donc le vocabulaire utilisé n'est pas du tout le même.

A SAVOIR : Il existe la seconde Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (2^{nde} STHR page 17 du guide) qui est un mélange de 2^{nde} GT et de 2^{nde} professionnelle car les élèves y suivront le tronc commun mais en même temps ils effectueront des stages dans le milieu professionnel durant les 3 années du Bac. ([Etablissements concernés page 37](#))

Comment faire les vœux en voie générale et technologique ?

Le tableau de demande de vœux n'est pas encore défini. Il pourra se présenter sous la forme ci-dessous :

Ordre de préférence des vœux ↑	Intitulé de la Formation ↑	Etablissement demandé ↑	Ville de l'établissement ↑	Demande de dérogation ↑	Enseignements optionnels demandés ↑	Section particulière ↑
1 ^{er} vœu	Ex : 2 ^{nde} GT	Ex : La Venise Verte	Ex : Niort	oui	Ex : Santé et Social (technologique)	Ex : Section sportive Football
2 ^{ème} vœu	Ex : 2 ^{nde} GT	Ex : Marguerite de Valois	Ex : Angoulême	Oui	Ex : Aucun	Ex : Section sportive Football
3 ^{ème} vœu	Ex : 2 ^{nde} GT	Ex : Berthelot	Ex : Châtelleraut	Oui	Ex : Théâtre (général)	Ex : Section européenne
4 ^{ème} vœu	Ex : 2 ^{nde} GT	Ex : Branly	Ex : Châtelleraut	Non	Ex : EPS (Général) Sciences de l'ingénieur	Ex : Aucune
5 ^{ème} vœu						

Si ce n'est pas votre Lycée de secteur vous devez mettre oui pour la demande de dérogation et joindre ce formulaire avec votre courrier justificatif!

Bien indiquer le nom du Lycée Général et Technologique où vous souhaitez faire votre formation (page 39 à 46)

Suivant votre choix vous indiquez bien les enseignements optionnels que vous pouvez suivre dans cet établissement. (Page 39 à 46)

Pour la voie générale et technologique vous avez juste à noter :
Seconde Générale et Technologique **ou** si vous le souhaitez la seconde STHR

Bien mettre les vœux dans l'ordre de choix de l'élève

Il est possible que cette colonne ne soit pas dans le tableau par conséquent vous pourrez mentionner votre demande dans le courrier qui accompagnera votre demande de dérogation !

2/ Orientation en voie professionnelle :

2 possibilités.

Par la voie scolaire :

en passant par des Lycées Professionnels (LP) publics et privés et les maisons familiales et rurales (MFR privée)

(22 semaines de stage dans le milieu professionnel sur 3 ans)

Par apprentissage :

en alternant 3 semaines de travail et une semaine de formation scolaire

Formation très intéressante pour les élèves qui ne sont pas scolaires (n'aiment pas faire les devoirs et écouter en classe) et qui préfèrent pratiquer.

Cette formation peut se faire sous différentes structures [page 75 du guide](#)

en LP (peu nombreux)

en Centre de Formation par Alternance

en maison familiale et rurale (MFR privée).

Deux choix possibles de formation pour ces deux voies : scolaire et apprentissage

Baccalauréat Professionnel : Bac Pro

Trois ans de formations :

Seconde professionnelle

Première professionnelle

Terminale professionnelle

C.A.P. : Certificat d'Aptitude professionnel

Deux ans de formation :

1^{ère} année

2^{ème} année

C'est le diplôme qui est le plus proposé en apprentissage

Après ces deux formations et l'obtention du diplôme il y a encore deux choix possible à faire :

Poursuivre les études pour se spécialiser davantage dans la formation suivie :

Voir page 4 du guide ONISEP

Rentrer dans la vie active grâce au diplôme professionnel obtenu.

Par conséquent après un CAP vous pouvez avoir un diplôme pour travailler 2 ans après le collège.

Ce qu'il faut savoir sur l'orientation voie professionnelle !

A SAVOIR : Les places en seconde professionnelle ou en première année de CAP sont très limitées en nombre. Certaines formations ne comptent que 12 places pour la première année. Par conséquent il y a une forte sélection qui se fait à partir des dossiers scolaires des élèves, les appréciations et les notes des matières qui concernent la voie professionnelle choisie sont prises en compte. Les visites lors des portes ouvertes mais aussi les mini stages effectués sont aussi retenus.

A SAVOIR : Les lycées professionnels proposent des formations bien spécifiques et certains bacs professionnels ou CAP ne se font pas à Châtelleraut. Par conséquent, il faut se préparer à aller dans **un internat en LP éloigné** de la maison pour suivre la formation souhaitée.

A SAVOIR : Certaines formations professionnelles en bac Pro sont regroupées en famille de métiers (vous les trouverez dans le guide ONISEP page 48). Ainsi en seconde les élèves font leur choix durant l'année pour s'orienter en première sur la formation du métier qui les intéresse le plus !

A SAVOIR : **Il n'y a pas de « demande de dérogation »** pour les lycées professionnels (publique et privé), MFR. Vous êtes libres de faire des demandes dans toute l'Académie.

A SAVOIR : En raison des places limitées dans certaines voies professionnelles il est fortement conseillé de faire plusieurs vœux dans le secteur ou proche du secteur professionnel choisi. Ainsi vous réduirez le risque de vous retrouver sans établissement à la fin du mois de juin.

A SAVOIR : Si vous trouvez un patron qui veut bien vous prendre en apprentissage dans sa société pendant deux ans, vous demanderez à votre professeur principal de vous donner un formulaire à faire remplir par votre patron garantissant qu'il vous prendra en tant qu'apprenti. Ce document vous permettra d'intégrer la formation scolaire par alternance dans un CFA au mois de septembre. **ATTENTION** : malgré ce formulaire rempli vous devrez faire des vœux d'orientation dans les LP (voie scolaire) pour assurer une place dans un LP au cas où votre patron changerait d'avis entre juin et septembre. **Par conséquent il faut toujours faire des vœux dans la voie scolaire de la formation professionnelle !**

A SAVOIR : Si au mois de septembre **vous n'avez pas obtenu votre orientation dans la voie professionnelle choisie** vous avez jusqu'au mois de décembre de l'année en cours pour trouver un patron et pouvoir faire votre formation par la voie de l'apprentissage. Après le mois de décembre il ne sera plus possible de passer sur une formation par alternance car le premier trimestre sera fini et il sera difficile de rattraper la formation scolaire du CAP souhaité !

A SAVOIR : Si vous demandez à faire une formation dans un LP privé **il est OBLIGATOIRE** de prendre rendez-vous avec le Proviseur afin de vous présenter et montrer votre motivation pour suivre la formation que vous avez choisie. Le Proviseur dans le privé a plus d'influence sur les orientations que les Proviseurs de Lycée publique.

Comment faire les vœux en voie professionnelle ?

Ordre de préférence des vœux	Intitulé de la Formation	Etablissement demandé	Ville de l'établissement
1 ^{er} vœu	Ex : Bac professionnel Boulanger Pâtissier	Ex : LP Marc Godrie	Ex : Loudun
2 ^{ème} vœu	Ex : CAP boulanger	Ex : LP Marc Godrie	Ex : Loudun
3 ^{ème} vœu à 10 vœux			

Bien noter l'intitulé de la formation du Bac ou du CAP en utilisant le guide ONISEP. Vous trouverez les intitulés de la page 51 à 59 par domaine puis de la page 61 à 76 par département et établissement

Ne pas se tromper de nom de l'établissement car les formations peuvent se faire dans plusieurs LP. Bien indiquer également la ville de l'établissement choisi.

Bien mettre les vœux dans l'ordre de choix de l'élève car c'est le premier vœu qui se voit attribuer le plus d'importance.